

**MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES À COMPESIÈRES
(CRÉATION D'UNE ZONE SPORTIVE, D'UNE ZONE DE VERDURE, D'UNE ZONE 4B
PROTÉGÉE ET D'UNE ZONE AFFECTÉE À DE L'ÉQUIPEMENT PUBLIC)**

Considérant,

- l'avant-projet de loi sollicitant la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex,
- l'enquête technique, auprès des différents services de l'État, qui s'est déroulée du 15 avril au 9 mai 2016,
- l'enquête publique n° 1899 qui s'est déroulée du 16 février au 18 mars 2017,
- l'observation reçue dans les délais impartis ainsi que la réponse y relative,
- le courrier du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 26 avril 2017, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de modification des limites de zones,
- la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987,
- l'art. 30, al.1, let. q, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 15 voix pour :

1. De préavis favorablement le projet de loi de modification des limites de zones, plan n° 29992-505, à Bardonnex, pour la création d'une zone sportive, d'une zone de verdure, d'une zone 4B protégée et d'une zone affectée à de l'équipement public, version au 25 novembre 2015.

Bardonnex, le 16 mai 2017

Ginior RANA ZOLANA,
Président